

## Conseil municipal du 29 janvier 2009

### Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel **BORGEL**, Georges **VIGNOUD**, Pierre **GUIDAT**, Jean-Louis **PATACINI**, Bernard **BOULANGER**, Gabriel **HENRIQUET**, Daniel **ALESSANDRINI**, Nacera **ALLALOU**, Valérie **BOCQUET LEGER**, Danièle **BRUN**, Christine **DIETZ**, Eric **DELESCLOSE**, Thierry **FERRACHAT**, Marie Corinne **LAUDES**, Michel **MENDEZ PORCEL**, Pierre **MICHEL**, Michel **PAJEAN**, Monique **PERRIER**, Maryse **PRETTE**, Claude **RIOND**.

Excusés et représentés par pouvoir : Jean-Claude **GOUVERNEUR** (pouvoir à Jean-Louis **PATACINI**), Christiane **BRUNET** (pouvoir à Gabriel **HENRIQUET**), Jean-Jacques **MAURIS** (pouvoir à Jean-Michel **BORGEL**)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Thierry **FERRACHAT** est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

## Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2008.

### 1/ Décisions du maire

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), monsieur le maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions prises dans l'exercice de ses délégations du conseil municipal.

Il s'agit de deux décisions :

- marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la tribune de l'église avec la cabinet **MONTEIL** (11 208,47 € H.T.),
- marché de travaux pour l'amélioration acoustique de la salle polyvalente « la Treille » avec l'entreprise **VIGNOUD** (montant de 11 700,23 € T.T.C.) attribué dans la cadre d'un marché à procédure adaptée.

### 2/ Seuil de 3 500 habitants : élection des membres de la commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, le conseil municipal doit procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres, suite à la publication officielle des résultats du dernier recensement de la population par l'INSEE (3 715 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006).

Cette commission se compose, outre le maire qui en est le président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Messieurs Jean-Louis PATACINI, Jean-Jacques MAURIS, Pierre MICHEL, Gabriel HENRIQUET et Michel PAJEAN sont élus comme membres titulaires.

Messieurs Bernard BOULANGER, Georges VIGNOUD, Jean-Claude GOUVERNEUR, Pierre GUIDAT et Michel MENDEZ-PORCEL sont élus membres suppléants.

### **3/ Seuil de 3 500 habitants : élection des membres de la commission d'attribution des délégations de service public (D.S.P.)**

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres de la commission d'attribution des délégations de service public (D.S.P.), suite également à la publication des résultats du dernier recensement de la population.

Cette commission, outre le maire qui en est le président, se compose de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Messieurs Georges VIGNOUD, Gabriel HENRIQUET, Jean-Jacques MAURIS, Pierre MICHEL et Jean-Louis PATACINI sont élus comme membres titulaires.

Messieurs Jean-Claude GOUVERNEUR, Michel MENDEZ-PORCEL, madame Danièle BRUN, messieurs Michel PAJEAN et Bernard BOULANGER sont élus comme membres suppléants.

### **4/ Seuil de 3 500 habitants : indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Monsieur le maire informe que les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Suite à la publication des résultats du dernier recensement de la population, la commune de Saint-Pierre d'Albigny passe dans la tranche 3 500 – 9 999 habitants.

L'indice brut terminal de référence ne change pas et par voie de conséquence le montant des indemnités de fonction reste identique.

### **5/ Marché de travaux : réhabilitation du gymnase**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de réhabilitation du gymnase, dont le marché comprend 12 lots, devraient débuter au début du mois d'avril 2009 pour une durée d'environ cinq mois de façon à gérer au mieux l'utilisation de cet équipement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la dévolution de ces travaux.

## **6/ D.G.E. 2009 : travaux de réhabilitation du gymnase**

Monsieur le maire précise que les travaux de réhabilitation du gymnase sont également éligibles au titre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.). Cette opération bénéficie d'une participation du Conseil général. La D.G.E. et les aides départementales ne sont pas cumulables

## **7/ Travaux de réhabilitation du gymnase : demande de subvention pour l'installation de capteurs solaires**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation, du gymnase, monsieur le maire indique que l'installation de capteurs solaires peut permettre de bénéficier de subventions spécifiques du Conseil général, du Conseil régional et de l'A.D.E.M.E., sur la base de la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'octroi de subventions pour l'installation de capteurs solaires dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase communal et de demander une étude de faisabilité à l'A.S.D.E.R. (Association savoyarde de développement des énergies renouvelables).

## **8/ Marché de travaux coordonnés « le Bourget » (tranche 2)**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Gabriel HENRIQUET, adjoint chargé des réseaux.

Monsieur HENRIQUET indique qu'il s'agit d'autoriser le président du S.I.V.U. « Assainissement collectif » à effectuer les démarches administratives nécessaires au lancement de la procédure de consultation pour le marché de travaux coordonnés du hameau « le Bourget » (tranche 2), qui regroupe un programme d'assainissement collectif sous maîtrise d'ouvrage syndical et un programme A.E.P. et enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage communal. Le coût estimatif de cette deuxième tranche établi par le cabinet Profils Etudes s'élève à 2 301 396 € H.T. (2 752 500 € T.T.C.).

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (Valérie BOCQUET-LEGER), autorise monsieur le président du S.I.V.U. « Assainissement collectif » à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au lancement de la procédure de consultation pour la 2<sup>ème</sup> tranche du programme de travaux coordonnés du hameau « le Bourget ».

## **9/ Urbanisme : convention avec Métropole Savoie pour une étude globale d'urbanisme**

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U., les secteurs du « Péchet » et de « Minjoud » ont été identifiés comme des zones d'urbanisation future de la commune.

Il paraît souhaitable d'engager une étude pré opérationnelle pour l'urbanisation de ce secteur en bénéficiant de la mission d'assistance de Métropole Savoie.

La réalisation de cette étude, dont le coût est estimé à 50 000 € permet de bénéficier de subventions du Conseil général, du Conseil régional et de l'A.D.E.M.E.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de cette étude, sollicite le Conseil général, le Conseil régional et l'A.D.E.M.E. pour l'octroi de subventions et autorise monsieur le maire à signer toute pièce administrative ou convention relative à la mise en œuvre de cette étude.

### **10/ Salle polyvalente « la Treille » : modification du règlement intérieur**

Monsieur le maire donne la parole à Pierre GUIDAT, adjoint.

Pierre GUIDAT présente plusieurs propositions de modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente « la Treille », suite notamment à l'installation d'un défibrillateur et aux travaux d'amélioration d'acoustique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur de la salle polyvalente « la Treille ».

Bernard BOULANGER, adjoint, évoque la demande du club de tennis de table pour bénéficier de locaux pendant les travaux de réhabilitation du gymnase communal.

Monsieur le maire indique que des locaux seront recherchés à cet effet.

### **11/ Bibliothèque municipale : modification du règlement intérieur et de la tarification**

Monsieur le maire donne la parole à Maryse PRETTE, conseillère municipale en charge de la bibliothèque municipale.

Maryse PRETTE propose de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale sur deux points :

- les éventuels dons sont soumis à l'approbation des bibliothécaires selon les critères définis par la politique d'acquisition.
- la mention qui fait référence au rembobinage des cassettes audio lors de leur restitution à la bibliothèque est supprimée.

Dans le cadre de la réactualisation de la tarification, il est proposé de porter le tarif d'abonnement annuel pour un couple résident dans la commune à 13 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale et entérine la réactualisation du tarif d'abonnement.

## **12/ Convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.) pour l'organisation du centre aéré**

Monsieur le maire donne la parole à Pierre GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires.

Dans l'attente d'un éventuel transfert de la gestion du centre aéré « les Diablotins » à la Communauté de communes de la combe de Savoie (C.C.C.S.), il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec la Fédération des Oeuvres Laïques (F.O.L.) de Savoie pour les vacances d'hiver et de printemps 2009.

Les clauses de la convention demeurent identiques à la précédente (été et Toussaint 2008).

Pierre GUIDAT informe également l'assemblée délibérante que la directrice du centre aéré est inscrite pour une formation au B.A.F.D.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention avec la F.O.L. et décide de participer au financement de la formation B.A.F.D. pour la directrice du centre aéré.

## **13/ Personnel communal : création d'un poste d'A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'A.T.S.E.M. (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires), suite à la réussite au concours d'un agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28 heures) et la suppression d'un poste d'A.T.S.E.M. 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures).

## **14/ Passeports biométriques : demande de subvention à l'Etat pour l'installation de la station d'enregistrement**

Au préalable, monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'installation de la station d'enregistrement des passeports biométriques le 25 novembre 2008 en émettant des remarques sur les modalités d'application de la convention portant mise à disposition de la station d'enregistrement.

Dans le cadre du déploiement des stations d'enregistrement, monsieur le maire indique que l' A.N.T.S. (agence nationale des titres sécurisés) est en mesure d'accorder une aide financière permettant de prendre en charge la réalisation des travaux ou des équipements nécessaires à l'implantation des stations d'enregistrement.

Cette aide est calculée sur la base d'une dépense de 4 000 € H.T. par site. L' A.N.T.S. doit procéder au remboursement des frais engagés.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 1 voix contre (Daniel ALESSANDRINI) et 3 abstentions (Valérie BOCQUET-LEGER, Corinne LAUDES, Michel MENDEZ-PORCEL) sollicite une aide auprès de l'A.N.T.S. pour l'installation de la station d'enregistrement.

### **15/ Fourniture de sel : convention avec le Département**

Comme chaque année, le Département propose la signature d'une convention portant sur la vente et la gestion du stock de sel à la commune de Saint-Pierre d'Albigny.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit de l'utilisation du dépôt de sel situé à proximité des locaux de l'Équipement dans la zone de Carouge.

La commune remboursera les frais engagés par le département sur la base d'une tarification forfaitaire axée sur le prix d'achat du sel.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 1 voix contre (Claude RIOND), autorise monsieur le maire à signer la convention avec le Conseil général.

### **16/ Réflexion sur le devenir de l'école de musique**

En préalable à la réunion du 3 février 2009 avec le directeur de l'A.D.M.S., monsieur le maire invite le conseil municipal à débattre sur le devenir de l'école de musique municipale.

Monsieur le maire précise que le conseil municipal devra se prononcer par délibération lors d'une prochaine séance.

### **17/ Réflexion sur le fonctionnement des affaires scolaires**

Monsieur le maire donne la parole à Pierre GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires.

Pierre GUIDAT dresse le bilan du fonctionnement du service minimum dans les écoles publiques lors de la journée du 29 janvier 2009.

**La séance est levée à 22h**